

Petit Bavard

Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac

Octobre - Novembre 2022



Sommaire

Page 2 **Sommaire**
Page 3 **La vie municipale**
Page 4 **Information modes de paiement du compte de taxes**
Page 5 **La bibliothèque**
Page 6 **Calendrier collecte ordures et recyclage**
Page 7 **Façon de positionner les bacs**
Page 8-9 **Inspections municipales**
Page 10 **Information bureau de poste**
Page 11 **Guide du bon riverain**
Page 12-13 **Femmes de Mékinac**
Page 14 **Viactive**
Page 15 **Rencontre tricot**
Page 16-17-18 **Communication MAPAQ**
Page 19 **Énercycle**
Page 20 **Conférence virtuelle Guillaume Vermette**
Page 21 **Conférence Ingrid Falaise**
Page 22-23 **Activité Halloween**
Page 24 **Horaire messes et célébrations**
Page 25-26 **Coloriage**
Page 27 **Lettres mélangées**
Page 28 **Écocentre**
Page 29 **APHA**
Page 30 **Alertes municipales**
Page 31 **Responsable du journal**



BIENVENUE DANS LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Un lieu panoramique!

La Vie municipale

Séance du conseil a eu lieu le 5 octobre 2022. Afin de prendre connaissance des sujets traités lors de la séance du conseil, nous vous rappelons que les textes intégraux des décisions du conseil municipal sont disponibles pour consultation au bureau municipal ou sur le site Web de la municipalité (www.strochdemekinac.com), bouton de menu MUNICIPALITÉ.

Prochaine séance du conseil

Se tiendra le 2 novembre 2022. Nous tenterons d'afficher sur Facebook et sur le babillard l'ordre du jour quelques jours avant la séance afin de permettre aux citoyens de nous interroger sur un sujet qui les concernent ! Toutes questions devront nous être transmises par courriel à l'adresse suivante : st-roch@regionmekinac.com

Horaire du Bureau municipal

Lundi au mercredi : 9 h 00 à 12 h 00 - 12 h 30 à 16 h 30

Jeudi : 9 h 00 à 12 h 00 - 12 h 30 à 16 h 00

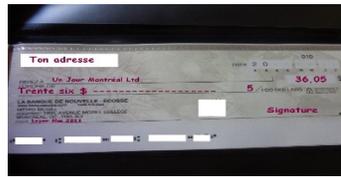
Vendredi : FERMÉ

AVIS À LA POPULATION

RAPPEL SUR LES MODES DE PAIEMENT AUTORISÉS À LA MUNICIPALITÉ

- **Argent**
- **Chèque**
- **Desjardins**

➤ Virement Interac



**** Le virement Interac est pour les membres des institutions financières autres que Desjardins. Il est possible de faire le paiement de votre compte de taxes via le courriel de la municipalité soit : st-roch@regionmekinac.com**

Pour les questions de sécurité, vous avez 2 possibilités :

- 1) Pour quel numéro civique et la réponse sera les chiffres de votre adresse ou**
- 2) Quel est le nom de ma rue**

****Si possible, indiquez le numéro du matricule dans description.**

Merci de votre compréhension!

Bibliothèque Municipale

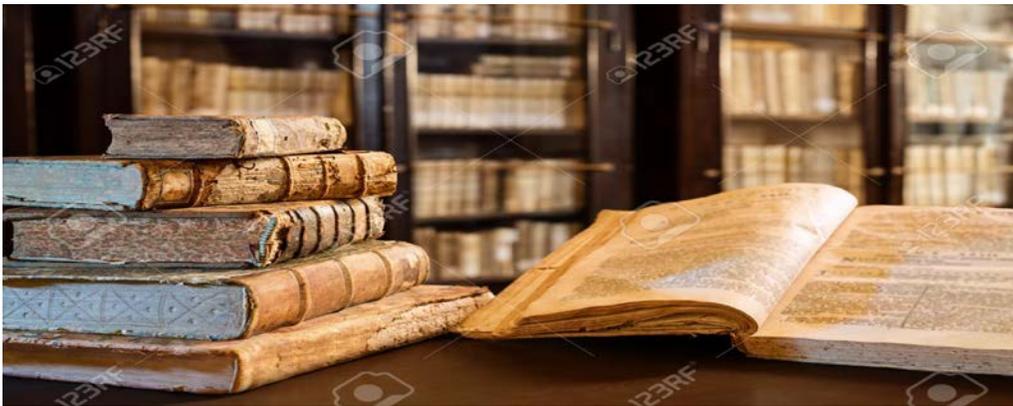


« Lire et être curieux, c'est la même chose ».
Pascal Quignard

Lieu : 1216 rue Principale, St-Roch-de-Mékinac

Responsable : Mme Nathalie Fyfe

Horaire de la bibliothèque : tous les mercredis de 13h00 à 16h00 - 18h30 à 20h30





Collecte des ordures : mardi (haut)

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Calendrier de Récupération : mercredi (bas)

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

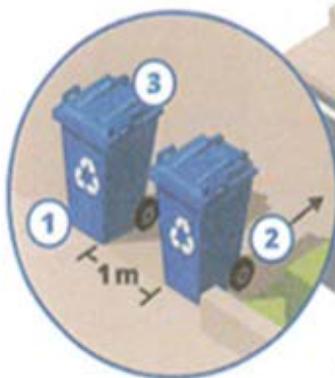
NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Votre récupération doit être placée dans un sac transparent ou dans une boîte de carton en bordure de rue. Si vous avez un bac bleu, votre sac ou votre boîte peuvent être déposés dans le bac bleu pour éviter les déchirures par les animaux mais votre récupération ne peut être déposée directement dans le bac.

BIEN POSITIONNER VOS BACS

- 1 BACS ALIGNÉS EN BORDURE DE RUE**
à moins de 6,5 pieds (2 m) de la voie publique, la veille de la collecte ou avant 6 h le matin de la collecte.
Laissez 1 mètre de distance entre chacun des bacs.
- 2 ROUES ET POIGNÉES**
orientées vers la résidence.
- 3 COUVERCLES**
fermés et dégagés.



ATTENTION!
REFUSÉES DANS LE BAC BLEU
Certaines matières nuisent au recyclage

SURPLUS DE RECYCLAGE

Répartir le contenu sur plusieurs collectes ou procurez-vous un bac bleu supplémentaire.

BAC ENNEIGÉ OU COINCÉ DANS LA GLACE

Dégagez votre bac de la neige et de la glace.

ÉVITER QUE LE CONTENU GÈLE À L'INTÉRIEUR

Assurez-vous que le couvercle est en bon état et bien fermé. Un carton déposé au fond du bac peut aider à déloger les matières du bac.

MATIÈRES COMPOSTABLES

- Résidus de table et de jardin, mouchoirs, papier essuie-tout



RÉSIDUS DE CONSTRUCTION

- Bois, plancher, revêtement, gypse, béton, bardeau d'asphalte



OBJETS

- Vaisselle, jouets, stores, cintres



AUTRES

- Vêtements, souliers, sacs à main, tissu





L'engouement des citoyens à quitter leurs villes et de venir s'installer dans notre belle région, où sillonne la majestueuse rivière Saint-Maurice avec de la forêt à perte de vue, nous invite à rehausser la beauté du paysage, dont le périmètre urbain de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac.

Pour rehausser cette vue magnifique de notre municipalité, nous procéderons, dans les prochaines semaines, à des tournées d'inspection concernant les nuisances sur les terrains dans le périmètre urbain. Ces nuisances peuvent être des véhicules hors d'état de fonctionnement, véhicules délabrés et carcasses de véhicules, pièces mécaniques, déchets, arbres et branches, huiles et graisses, etc. Toutes ces nuisances proviennent du *Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP # 015-2020)*. Aussi, nous vous demandons votre collaboration en acceptant l'inspectrice en bâtiment et environnement de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac, Mme Véronique Baril, à visiter vos terrains entre 7 et 19 heures, selon l'article 3.3 3^e paragraphe, du *Règlement relatif à l'émission des permis et certificats #2015-07-006* :



«3.3 Devoirs et pouvoirs du fonctionnaire désigné

Le fonctionnaire désigné reçoit les demandes de permis et certificats présentées à la Municipalité. Après étude de la demande, il émet les permis et certificats en conformité avec le présent règlement.

Il joint au permis ou au certificat délivré une copie vidimée de toute résolution du conseil municipal autorisant la délivrance du permis ou certificat

Le fonctionnaire désigné a le pouvoir de visiter et d'examiner, entre 7 et 19 heures, toute propriété mobilière et immobilière, ainsi que l'intérieur et l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice pour vérifier si les normes et dispositions des règlements adoptés par le conseil ou de toute disposition, quelle que soit l'autorité qui l'a adoptée, que la municipalité a le devoir d'appliquer, sont observées. Il peut à ces fins, être assisté d'un professionnel comme par exemple un agronome, un médecin vétérinaire, un technologue professionnel, un ingénieur, un arpenteur-géomètre ou un agent de police.

Le fonctionnaire désigné a le pouvoir d'exiger du propriétaire ou de son représentant tout renseignement ou document nécessaire à l'application desdits règlements.

Le fonctionnaire désigné a le pouvoir d'ordonner la cessation ou la suspension de tous travaux et usages ne respectant pas les normes et dispositions du présent règlement.

Le fonctionnaire désigné a le pouvoir d'ordonner la cessation ou la suspension de tous travaux et usages non mentionnés ou non autorisés par le permis ou certificat d'autorisation émis.

Le fonctionnaire désigné a le pouvoir d'ordonner la cessation ou la suspension de tous travaux et usages, et d'exiger les mesures correctives à l'exécution de tous travaux ou usages.

Le fonctionnaire désigné a le pouvoir d'ordonner la cessation ou la suspension de tous travaux et usages dans le cas où le propriétaire, l'occupant, ou la personne qui a la charge des lieux lui refuse l'accès tel que permis au présent règlement. »

Véronique Baril

Véronique Baril, inspectrice
Inspecteurst-roch@regionmekinac.com



AVIS À LA POPULATION

BUREAU DE POSTE

**Au 1216 rue Principale
St-Roch-de-Mékinac
873 212-0096**

Horaire du bureau de poste :

Lundi à mercredi : 9h00 à 12h00 – 14h15 à 16h45

Jeudi et vendredi : 9h00 à 12h00 – 14h15 à 17h00

GUIDE DU BON RIVERAIN

Pour profiter longtemps de nos paradis aquatiques,
agissons ensemble!

Pour diminuer les apports de nutriment

- Avoir des fosses septiques conformes;
- Ne pas épandre d'engrais ni de pesticides près du plan d'eau;
- Utiliser des savons sans phosphates;
- Planter des arbres et arbustes entre le champ d'épuration et le plan d'eau;
- Ne pas nourrir les oiseaux aquatiques.

→ Informez-vous sur la réglementation en vigueur dans votre municipalité.

Pourquoi?
Rend les oiseaux dépendants de la nourriture humaine;
Augmente la pollution dans le lac;
Constituent des vecteurs potentiels de maladies.

Pour réduire l'érosion des berges

- Aménager des bandes riveraines (rives) efficaces: plantes indigènes, herbacées, arbustes et arbres, largeur minimale réglementaire (10 à 15 m), etc.
- Naviguer loin de la berge;
- Réduire les vagues;
- Réduire le ruissellement de l'eau de pluie:
 - Utiliser des barils de récupération de l'eau de pluie;
 - Réduire les superficies imperméables;
 - Etc.

Les bandes riveraines:
Ralentissent le ruissellement de l'eau;
Stabilisent les berges;
Filtrent les polluants et les fertilisants;
Fournissent des habitats et favorisent la biodiversité.

Pour éviter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE)

- Inspecter et nettoyer les embarcations en sortant d'un plan d'eau;
- Éviter de naviguer dans les bancs de plantes;
- Ne pas remettre les appâts de pêche à l'eau;
- Apprendre à reconnaître les EEE;
- Dans le doute, consulter un spécialiste.

Ce sont des plantes, des animaux ou autres organismes qui ne sont pas natifs d'un écosystème et qui pourraient causer des dommages environnementaux et économiques ou nuire à la santé humaine.

📢 Notez que certains travaux exigent des permis. Informez-vous auprès de votre municipalité.



Pour plus d'information sur la santé de votre plan d'eau, consultez le site:
<http://sambba.qc.ca/>





Bonjour à toutes et tous,

« L'abondance c'est aussi reconnaître la valeur de ce que l'on a déjà... » - Catherine Labbé RenaiSens

« Parfois, les plus petites choses prennent le plus de place dans votre cœur » - Alan Alexander Milne

Octobre, c'est la gratitude et l'abondance. C'est l'occasion de remercier toutes les personnes qui ont fait et qui font une différence dans sa vie. L'abondance, c'est aussi toutes les amitiés qui enrichissent sa vie, tous les paysages qui émerveillent et toute la vie qui s'insinue dans tous les pores de sa peau. Tout est là... à une pensée de distance.

Même si la vie nous apporte chaque jour des défis, ici à Femmes de Mékinac, tu trouveras de l'écoute, des outils et des ressources. En tout temps, nous recevons les femmes intéressées selon l'horaire d'ouverture habituel du Centre de femmes. Si tu as besoin d'écoute, de soutien, d'accompagnement ou si tu désires simplement échanger ou t'inscrire à une activité, contactes-nous au (418) 289-2422, (418) 289-2588 ou sans frais au 1-866-666-2422.

Femmes de Mékinac est ouvert du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Nous sommes situés au 211, rue St-Jacques à Sainte-Thècle.

LA PETITE DOUCEUR DU MOIS

Mercredi 19 octobre 2022 de 13 h 15 à 15 h 30 au Centre de femmes : avec Marie-Claude Beaudry. Tout en nous présentant sa passion et ses services de soins, notre invitée partagera avec nous son cheminement de vie au féminin

JOURNÉE D'INSCRIPTIONS

Lundi 24 octobre 2022 de 10 h à 17 h au Centre de femmes : Début des inscriptions pour les mois de novembre, décembre 2022 et janvier 2023.

ASSEMBLÉE DE CUISINE

Jeudi 27 octobre 2022 de 9 h 30 à 11 h 30 au Centre de femmes :

« L'Halloween » Sujets libres : nos films d'horreur et nos super héroïnes préférées, nos peurs. Dîner : 5\$. Réservation obligatoire au (418) 289-2588.

CUISINE SOLIDAIRE

Jeudi 3 novembre 2022 et Jeudi 17 novembre 2022 de 10 h à 16 h : Entraide communautaire. Nous recherchons des bénévoles pour aider Gilles Brulé du Camp Val Notre-Dame à cuisiner des mets traditionnels du temps des fêtes.

CAUSERIE

Mercredi 9 novembre 2022 de 13 h 15 à 15 h 30 au Centre de femmes : Devenir proche aidant avec Karine Leclerc.

FOIRE MÉKINOISE

Samedi 12 et Dimanche 13 novembre 2022 de 10 h à 17 h à la Salle Aubin de Sainte-Thècle : Visitez notre kiosque à la Foire Mékinoise et procurez-vous des articles pour vos cadeaux du temps des fêtes!

PRÉSENCE DE FEMMES DE MÉKINAC À NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

Lundi 14 et 28 novembre 2022 de 13 h 30 à 15 h 30 à la Maison des jeunes L'Index, un lundi sur 2. As-tu envie d'en parler? De faire une pause? De ventiler? D'être accompagnée dans ce que tu vis présentement? N'hésite pas à venir faire connaissance, je serai là pour toi! Nathalie

RENDEZ-VOUS GOURMAND ET CULTUREL

Mercredi 16 novembre 2022 de 13 h 15 à 15 h 30 au Centre de femmes : « Reginelle Biscotti sicilien de Palerme » avec Maria Guidise. Découvrons notre invitée à travers les mets de son lieu d'origine.

Bienvenue à toutes!

POUR TOUTES LES ACTIVITÉS : Places limitées
réservation obligatoire au (418) 289-2588
ou info@femmekinac.qc.ca
Programmation complète au Centre des femmes



Si vous avez envie de bouger, de vous amuser et de vous changer les idées, cette activité est pour vous!

Viactive est un programme pour les aînés, qui vise à faire bouger les gens de 50 ans et plus. Le programme consiste en de multiples routines basées sur les exercices les plus populaires. L'objectif est de créer un équilibre du sommeil, améliorer la posture, tonifier les muscles, atténuer l'anxiété et ce, tout en ayant du plaisir et en s'amusant. Le programme consiste en de multiples routines, basées sur les exercices les plus populaires, pouvant être fait debout ou assis sur une chaise.

L'activité débutera mercredi le 5 octobre 10h00 et ce jusqu'au mercredi 14 décembre au gymnase du bureau municipal (1216 Principale).

Pour information ou inscription :

Nathalie Doucet 819-646-5802





Nous aimerions savoir s'il y aurait des personnes intéressées pour des rencontres de tricot. Tricot à l'aiguille ou au crochet, et peu importe votre niveau de débutant à expert.

Pour les personnes intéressées, veuillez communiquer Madame Lilianne Doucet au 873-212-0141

Au plaisir!



Courriel d'information destiné aux municipalités

L'automne arrive à grands pas et plusieurs oiseaux migrateurs reprendront bientôt leur trajet du nord au sud, quittant ainsi leur territoire de reproduction vers leur zone d'hivernage. Les oiseaux sauvages constituent un réservoir pour l'influenza aviaire. Par leur présence accrue le long de la voie migratoire, ils contribuent à la propagation du virus et augmentent ainsi le risque de contamination des oiseaux domestiques. De plus, les températures extérieures plus fraîches sont propices à la survie du virus dans l'environnement.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) demande votre vigilance et votre collaboration afin d'optimiser la surveillance et les mesures de prévention de la grippe aviaire qui représente une menace importante pour la santé de la volaille d'élevage. Elle représente toutefois un risque faible pour la population, puisque le virus se transmet rarement des oiseaux aux humains.

Vous êtes invités à transmettre les messages suivants à vos citoyens :

Oiseaux sauvages

En tant que citoyen, vous pouvez signaler la présence d'oiseaux sauvages morts ou moribonds en communiquant avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) au 1 877 346-6763.

Selon certains critères, les spécimens pourront être récupérés pour analyse par les agents de protection de la faune. Toutefois, si vous êtes dans un secteur où plusieurs mortalités d'oiseaux sauvages sont rapportées, vous pouvez vous débarrasser des carcasses de façon sécuritaire.

Suivez le protocole pour [se débarrasser de façon sécuritaire d'une carcasse d'oiseau sauvage mort](#), disponible sur Quebec.ca.

Prévention et biosécurité pour la volaille d'élevage

En tant que propriétaire d'une basse-cour ou d'un petit élevage d'oiseaux, vous devez savoir que le risque pour vos oiseaux de contracter le virus de l'influenza aviaire est **actuellement élevé**.

Les mesures de prévention et de biosécurité doivent être appliquées rigoureusement en tout temps et le niveau de vigilance doit demeurer élevé.

Les exigences prévues selon le [Règlement sur les conditions de salubrité des lieux de garde d'oiseaux captifs](#) doivent être respectées pour éviter les contacts avec les oiseaux sauvages :

- Les oiseaux domestiques doivent être gardés dans un bâtiment ou un espace clôturé pour éviter qu'ils puissent en sortir librement.
- Les mangeoires et les abreuvoirs de vos oiseaux doivent être protégés : aucun palmipède migrateur ne doit pouvoir y accéder ou les souiller.
- L'eau de surface ne doit pas être utilisée pour abreuver les oiseaux ni pour nettoyer le matériel et les bâtiments.
- Il est interdit de garder à la même adresse civique des oiseaux domestiques et des palmipèdes migrateurs.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) recommande également aux propriétaires d'oiseaux d'élevage :

- D'éviter tout contact direct ou indirect avec les oiseaux sauvages en confinant les oiseaux d'élevage dans un bâtiment fermé lorsque possible, sinon dans un enclos avec toit (ex. : filet).
- D'éviter d'attirer les oiseaux sauvages par la présence de nourriture, de plans d'eau ou d'accumulation d'eau au sol à proximité de l'enclos.
- De nettoyer et désinfecter tout véhicule ou équipement avant chaque entrée ou sortie du lieu d'élevage.
- De limiter l'accès à la ferme aux personnes autorisées seulement et de s'assurer que ces personnes respectent les mesures de biosécurité en vigueur (tenir un registre des visiteurs, si possible).
- D'éviter tout contact entre les élevages de basse-cour et les élevages commerciaux (ex. : partage de personnel).

Surveillez ces signes cliniques chez vos oiseaux :

- Manque d'énergie et d'appétit
- Diminution de la production d'œufs et ponte de nombreux œufs à coquille molle ou sans coquille

- Enflure de la tête, des paupières, de la crête, des caroncules et des jarrets
- Toux, éternuements et signes nerveux
- Diarrhée
- Manque de coordination
- Mort subite

En cas de mortalités inhabituelles ou de signes de la maladie, consultez un médecin vétérinaire. Si vous ne parvenez pas à joindre un médecin vétérinaire, composez le **450 768-6763** pour joindre la ligne téléphonique de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour signaler des oiseaux malades ou le **1 844 ANIMAUX** pour communiquer avec la Centrale de signalement du MAPAQ.

Rassemblements d'oiseaux

Actuellement, le MAPAQ ne recommande pas de participer à des rassemblements d'oiseaux provenant de différents élevages (foire, exposition, concours).

Information générale aux citoyens

Si vous avez besoin d'informer vos citoyens, consultez et diffusez l'information disponible sur la page Web [Grippe aviaire | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](http://www.grippe-aviaire.gouv.qc.ca).



Centrale de signalement pour la santé et le bien-être des animaux

Direction de la santé animale

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

200, chemin Sainte-Foy, 11^e étage

Québec (Québec) G1R 4X6

centraledesignalement@mapaq.gouv.qc.ca

ENERCYCLE

Valoriser les matières résiduelles de la Mauricie

La saison régulière de vidange 2022

Les fosses septiques sont vidangées entre le 1^{er} mai et le 31 octobre (prolongation jusqu'au début novembre) de chaque année. Les vidanges de fosses septiques sont effectuées selon un calendrier préétabli.

Énercycle s'assure de vous informer avant la date prévue de la vidange de votre fosse septique. Lors de la saison régulière (mai à octobre), vous recevrez une lettre, environ deux semaines à l'avance.

Vous serez informés des mesures à prendre pour préparer votre fosse à être vidangée.

Pour connaître la date de votre vidange

<https://www.enercycle.ca/la-vidange-de-boue-de-fosses-septiques/>

Ensuite sur : MON DOSSIER

*** Ne pas oublier d'aviser la municipalité si votre adresse de correspondance a changé depuis la dernière vidange et aussi, ne pas oublier de rendre votre fosse accessible tel que demandé par Énercycle.

24 OCTOBRE 2022

11H45 À 13H15

Être mieux...
ensemble!

Pour des communautés fortes et résilientes

Faire le clown en CHSLD:

« *Bonjour Mme Allard, je suis content
de vous voir !* »

Conférence virtuelle de Guillaume Vermette,
clown thérapeutique à l'écoute des aînés

Dans le cadre de la Journée
de l'écoute au Québec

Utilisez le code QR pour vous inscrire
gratuitement jusqu'au 21 octobre 2022



04etremieuxensemble@ssss.gouv.qc.ca

ciusssmcq.ca/conseils-sante/etre-mieux-ensemble/



LE RÉSEAU
D'ÉCLAIREURS

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec
Québec



FEMMES DE
MÉKINAC

— CENTRE DE FEMMES —



Crédit : Same Ravenelle

CONFÉRENCE INGRID FALAISE

JE ME SUIS CHOISIE

**LUNDI 5 DÉCEMBRE 2022
DE 19H 00 À 20 H 00**

**À L'AUDITORIUM DE
L'ÉCOLE SECONDAIRE
PAUL-LE JEUNE**

405, Boulevard St-Joseph
Saint-Tite, QC G0X 3H0

**Billet 5\$
jusqu'au 24 novembre**

Billets 10\$ à la porte

**INFORMATIONS
(418) 289-2588**



PARTY FRISSONS D'HALLOWEEN !



SOIRÉE BAL COSTUMÉ



AU LOCAL DE L'OTJ (1216 RUE PRINCIPALE)

SAMEDI LE 29 OCTOBRE 2022 À COMPTER DE 18H30



UNE FÊTE AUSSI COLORÉE QUE MORBIDE!

AMBIANCE MONSTRUEUSE ET EFFRAYANTE VOUS Y ATTEND!

Une légende dit que le local de l'OTJ serait hanté! Dernièrement, un esprit aurait pris possession des lieux afin de faire du local un endroit magique pour les enfants!

Spectacle de science et magie

Surprises et friandises



Super concours du plus beau costume



Une soirée d'Halloween qui promet en couleurs et ambiance!!



Venez en grand nombre vous amuser entre amis et en famille!!

Bienvenue à ceux qui veulent distribuer sur place des friandises à nos petits monstres!

MESSAGE AUX PARENTS : Les enfants de 6 ans et moins doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte. Merci de votre compréhension.

Les ESPRITS vous y attendent!!!

Marlène Doucet

MESSES ET CÉLÉBRATIONS DOMINICALES

Les dimanches 10h00 A.M.

À la salle municipale
Au 1216 rue Principale
St-Roch-de-Mékinac
Par l'Abbé Yves Marcil

16, 23 octobre : Célébrations dominicales

30 octobre : Messe Intention M. Jean-Marie Lacombe par : Mme Suzanne Dumont

6 novembre : Messe Intention M. Robert Cloutier par : son épouse et ses enfants

13, 20 novembre : Célébrations dominicales

27 novembre : Messe Intention Familles Chandonnet & Doucet par : Mme Léa Chandonnet

ATTENTION changement pour l'horaire des messes

Maintenant il y a deux messes chaque mois.
Le deuxième et le dernier dimanche de chaque mois.



COLORIAGE



COLORIAGE



Remplace les lettres dans le bon ordre sous chaque mot.



i e r
t g



e a r
b r



e p r
u n



a o r
d n g



e l r
i v



c e r
b a

L'ÉCOCENTRE ST-ROCH-DE-MÉKINAC

Ouvert jusqu'aux premières neiges.

Déménagement, grand ménage, travaux de construction ou autre. Vous êtes encombrés avec tout un lot d'articles et de résidus? L'écocentre est là pour vous.

Favorisez le réemploi. Pensez à offrir vos biens réutilisables (en bon état) à des organismes à but non lucratifs ou à des gens dans le besoin.

Fonctionnement :

- À l'écocentre, vous présentez une preuve de résidence.
- L'employé municipal vous transmettra les consignes.
- Vous déchargez vous-même vos matières par catégorie dans les conteneurs correspondants.

Emplacement :

1210, route Ducharme St-Roch-de-Mékinac G0X 2E0

Horaire :

Les mercredis de 13hrs à 16hrs et les samedis de 9hrs à 12hrs. Prendre rendez-vous en appelant au 819 646-5635, durant les heures d'ouverture du bureau municipal. Ne pas oublier que le bureau municipal est fermé le vendredi donc, pour prendre rendez-vous pour le samedi, vous devez téléphoner au plus tard le jeudi après-midi.

Tarif : Gratuit

***Sauf pour le bardeau d'asphalte et les meubles ou objets contenant du rembourrage; un montant de 10.00\$ sera à payer au bureau municipal (argent comptant seulement).



301, rue St-Jacques # 210
Ste-Thècle
418-289-3630
www.apham.org

L'APHA Mékinac a pour mission de :

Regrouper, soutenir et encourager les personnes handicapées en créant et en mettant en œuvre des programmes d'intégration récréatifs, éducatifs et sociaux adaptés à leur condition.

Informier et sensibiliser la population aux besoins des personnes vivant en situation d'handicap dans la MRC de Mékinac.

Calendrier des activités : Octobre 2022

Mardis 18-25	Cours d'aquaforme au Béli (pour les inscrits)
Mercredi 19	Activités régulières, Viactive, jeux et soupe de l'amitié
Jeudi 20	Cuisine collective
Mercredi 26	Fête de L'Halloween

Calendrier des activités : Novembre 2022

Mardis 1-8-15-22	Cours d'aquaforme au Béli (pour les inscrits)
Mercredi 9	Sortie cinéma/restaurant
Mercredis 16-23	Activités régulières, soupe de l'amitié, jeux, Viactive....
Jeudis 3-17	Cuisine collective
Mercredi 30	Conférence suivie d'un diner fraternel et bingo
Vendredi 4	Quilles de soir (pour les inscrits)

Il peut avoir des changements imprévus à l'horaire dû à la situation sanitaire actuelle.

Merci de votre compréhension.



ALERTES MUNICIPALES 

alerte



SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

ALERTES MUNICIPALES

Soyez informés immédiatement!

Inscrivez-vous à notre système personnalisé d'alertes concernant votre municipalité et choisissez le moyen de les recevoir.

Vous pouvez vous inscrire gratuitement en vous rendant sur le site Web de la municipalité :

<http://www.strochdemekinac.com/>

sous l'onglet ALERTES MUNICIPALES

** Pour les résidents de St-Roch-de-Mékinac seulement **

Vos suggestions seront appréciées et considérées,

Merci

Nathalie Laroche

Municipalité de St-Roch-de-Mékinac

Tél : 819 646-5635 poste 188

st-roch@regionmekinac.com

Nous vous souhaitons un bel automne!

